

[1454], 14 janvier – Albe.

René, roi de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou, etc., mande aux président et gens de la Chambre des comptes d'Angers de contrôler la bonne tenue de ses jardins, ménages et châteaux de Chanzé, Ponts-de-Cé, Menistré et Launay, afin qu'ils soient prêts pour son retour en Anjou.

A. Original perdu.

B. Copie dans le registre de la Chambre des comptes d'Angers. Paris, Archives nationales, P 1334/5, folio 183.

a. Lecoy de la Marche (Albert), *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René pour servir à l'histoire des arts au XV^e siècle, publiés d'après les originaux des Archives nationales*, Paris, Picard, 1873, p. 8-9, n°15 [ouvrage numérisé].

De par le roy de Secile, duc d'Anjou, *etc.*Noz amez et féaulx, nous vous advisons que nous sommes sur nostre retour en nostre païs de Provence, et espérons d'estre, au plaisir Dieu, tantost apres cestes Pasques prouchaines par dela en nostre païs d'Anjou.Et pour ce nous vous mandons que vous visitez noz ouvraiges, jardrinaiges et mesnaiges, tant du chasteau que de Chanzé, le Pont de Sée, la Menistré et Launay, et ordonnez, vous et le sire de Precigné, auquel pareillement en escrivons, que tout soit mis a point, et que les treilles des jardrins et tout ce que besoing y sera soient bien faictes et bien ordonnees, et nos ouvraiges parfaiz et accompliz ainsi que autrefois les devisasmes et que depuis plusieurs foiz vous en avons rescript; et mesme aussi nostre maison de Baugié.Et vous, président, y vueilliez entendre, car nous savons bien que vous congnoissez en telz choses, et vous nous ferez grant plaisir.Dictes aussi au tresorier qu'il ne nous faille de riens qui touche lesdits ouvraiges et jardrinaiges, auquel pour cestes causes en escrivons.Si vueilliez y faire partout toutes diligences possibles et necessaires la ou mestier sera, par maniere que nous les trouvons bien a point a nostre venue et que congnoissons que y aurez eu regart.Et par les venans par deca nous escrivez de toutes choses.Nos amez et feaulx, nostre Sire soit garde de vous.Esript a Albe, le XIII^e jour de janvier.

Édition : Olivier Mattéoni et Jean-Damien Généro.

Ce document PDF a été compilé en juillet 2024 dans le cadre du programme de recherche public « Actes princiers au royaume de France (XIV^e-XVI^e siècle) », porté par le Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (UMR 8589 CNRS-Université Paris

1 Panthéon-Sorbonne) sous la direction scientifique d'Olivier Mattéoni, professeur des universités (Paris 1), et dont les partenaires sont le Laboratoire d'Excellence « Histoire et anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances » (LabEx hastec), le Centre Jean Mabillon (EA 3634/ École nationale des chartes), le Centre de recherches historiques (UMR 8558/ CNRS-EHESS) et les Archives nationales de France. La transcription et l'appareil critique du présent acte sont mis à disposition sous [Licence Ouverte V 2.0](#).

Pour plus d'information, consultez le site Actes princiers (actesprinciers.huma-num.fr).